

Port d'armes, violences, tirs, rixes... ça suffit pas pour être expulsé de son HLM

écrit par Monique B | 29 mars 2025





M'est avis qu'il a encore des juges gauchos -du mur des cons ? – impliqués dans l'affaire.

L'affaire laisse rêveur pour ne pas dire qu'il y a de quoi douter de la justice : le Maire de Franconville (95) s'est vu refuser le droit de virer de leur HLM 2 zozos très mauvais citoyens, ne respectant pas grand monde ni grand-chose puisque moult fois condamnés ou impliqués « *pour rixes, port d'armes, violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique, refus d'obtempérer, tirs de mortiers, regroupement troublant l'ordre public, vols avec violence, délit de fuite, regroupement armé en vue de commettre un crime ou un délit, violences volontaires aggravées, participation aux émeutes* ». L'un des 2 faisait partie de ceux qui ont essayé de mettre la France à feu et à sang après la mort de Nahel...

Peu importe, les juges ont considéré qu'il n'y avait aucun rapport entre le logement social et les faits délictueux et donc qu'il n'avait pas de raison d'expulser les délinquants. Doivent être contents leurs voisins, de se dire qu'ils côtoient au quotidien ainsi que leurs gosses de tels zigs qui n'ont pas froid aux yeux qui ont la violence facile, qui portent également régulièrement des armes illicites...

Deux décisions justifiées par le fait que les actes n'ont pas été commis « dans le logement, l'immeuble ou la résidence » des deux jeunes. « Faut-il comprendre qu'un délinquant ne peut être expulsé que s'il commet ces violences dans son salon, celui de son voisin, ou dans son hall d'immeuble ? s'interroge le maire. Pourtant, et pour l'un des deux, les émeutes de l'été 2023 auxquelles il a participé ont eu lieu dans la rue qui est au pied de sa résidence et c'est pour cela qu'il est aujourd'hui incarcéré. » (...)

La justice a par ailleurs condamné le bailleur social à verser 500 euros à chacun des deux jeunes, soulignant notamment que l'organisme n'a pas prouvé que ces personnes troublaient le voisinage. Une décision jugée « surréaliste » par Xavier Melki, maire (LR) de Franconville. (...)

Le bailleur social pourrait faire appel de la décision. La municipalité, quant à elle, étudie la possibilité de se porter partie civile. « Aucun député n'a pris la peine de m'appeler, soupire le maire. Tout le monde met la poussière sous le tapis. Mais il faut dénoncer tout ça. »

[Le Parisien](#)

Question naïve : à quoi servent les HLM s'ils ne sont pas réservés aux gens qui travaillent et respectent la loi ? C'est bien le sens de « social », non ? On manque partout de HLM. on a des tas de gens qui dorment dans des caravanes ou dans la rue, des gens qui travaillent... mais on ne leur réserve pas en priorité, -à ces honnêtes

gens, des logements sociaux payés par la collectivité ?